

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service de Prévention des Risques  
Unité Risques industriels accidentels

Nos réf. : **24**

Gidic : 64 1076

Affaire suivie par : SPR/RIA et UT 13

Téléphone : 04 91 83 63 63

Télécopie : 04 91 83 64 40

Marseille, 19 JAN. 2012

**Le Directeur Régional**

à

**M. le Directeur d'ALFI Air Liquide**

Région méditerranée  
ZI Quartier le Tonkin  
13778 Fos sur Mer Cedex

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 4 novembre 2011 (Fos-Tonkin)

Réf : Votre courrier du 21 novembre 2011

P.J. : 1 fiche de remarques

Monsieur,

Votre établissement de Fos-Tonkin a fait l'objet d'une visite d'inspection le 4 novembre 2011.

Cette visite, non exhaustive, était exclusivement axée autour du point particulier suivant :

- **Arrêté Ministériel du 4 octobre 2010, section 1 : « Dispositions relatives à la prévention des risques liés au vieillissement de certains équipements »**

Suite à cette visite d'inspection, 1 remarque vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :



**Remarques particulières relevées:**

La réponse à la remarque a fait l'objet d'une réponse de votre part qui n'appelle pas de remarque de ma part.

**Ecarts relevés lors d'inspections précédentes**

Ce point n'a pas été traité, l'inspection étant exclusivement consacrée au point cité ci-dessus.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la D.R.E.A.L. P.A.C.A.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur et par délégation**

**Le Chef de l'Unité  
Risques industriels accidents**



**François CHAMPEIX  
Ingénieur divisionnaire  
de l'industrie et des mines**